

PROCES VERBAL DE SEANCE COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 juin 2021

Convoqués : Laurent BOUCARUT, Rémy CLENET, Christine CROUZIER, Didier VERSTRAETE, Christian BONNET, Solveig DE CORNEILLAN, Jean-Philippe VALENTIN, Laurent DUBOIS, Danielle LEUDIERE, Martine FERNANDES, Sidonie REYNIER.

Présents : Laurent BOUCARUT, Rémy CLENET, Christine CROUZIER, Solveig DE CORNEILLAN, Laurent DUBOIS, Danielle LEUDIERE, Jean-Philippe VALENTIN, Sidonie REYNIER.

Procurations : Christian BONNET à Jean-Philippe VALENTIN ; Didier VERSTRAETE à Laurent BOUCARUT

Excusée : Martine FERNANDES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Désignation d'un secrétaire de séance : Christine CROUZIER

Le compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande de supprimer la délibération « Transfert de la compétence PLU » et de rajouter deux délibérations « Modification tarif de la cantine et de l'accueil périscolaire » et « Modification du règlement intérieur des temps périscolaires ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Ordre du jour

Délibérations

- 1) Contrat prestation de service pour l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées collecte et traitement

Le contrat avec la SCAM est terminé depuis le 31 mai 2021. Après étude des prestations et des tarifs de deux sociétés, la SAUR et VEOLIA, le contrat sera signé avec VEOLIA. Les missions confiées au prestataire sont la surveillance, le fonctionnement et l'entretien de la station de traitement des eaux usées, le nettoyage périodique de la cuve des 3 postes de relevage, le contrôle des installations, un service d'astreinte. Le montant s'élève à 6 000 € par semestre ; la convention est signée pour deux ans reconductibles une fois.

Remarque : Le curage d'un bassin de la station sera à prévoir si la commune récupère la TVA rétroactive à hauteur de 20 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service pour la surveillance et l'entretien des réseaux d'assainissement et tous les documents afférents à ce dossier.

- 2) Demande de retrait de la commune d'Argilliers de la Communauté de Communes du Pont du Gard et d'adhésion à la Communauté de Communes Pays d'Uzès selon la procédure dérogatoire.

Voté au mois de mars 2021 par le conseil municipal, la Communauté de Communes du Pont du Gard a été informée par courrier et avait deux mois pour se prononcer. Celle-ci a accusé réception de la demande mais sans se prononcer. Cette réponse n'étant pas suffisante, la procédure dérogatoire va être instaurée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sollicite Madame la Préfète du Gard pour qu'elle autorise la commune d'Argilliers, en application de l'article L5214-26 du CGCT et après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale à se retirer de la Communauté de Communes du Pont du Gard pour adhérer à la Communauté de Communes Pays d'Uzès au 01 janvier 2022.

- 3) Création d'un emploi permanent de rédacteur territorial.

Un agent, occupant les fonctions de secrétaire de mairie depuis 2012, candidate au poste de rédacteur territorial. L'agent sera reçu prochainement pour passer un entretien au centre de gestion. Monsieur le Maire propose la création d'un emploi de Rédacteur Territorial à temps complet soit 35h hebdomadaire à compter du 01 juillet 2021 pour assurer en particulier des tâches de gestion administrative et financière, de suivi de la comptabilité, d'accueil et de rédaction d'actes. L'agent passera de la catégorie C à la catégorie B. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

- 4) Organisation d'un marché nocturne.

La Communauté de Communes du Pont du Gard et l'association APPRAUPO organisent des marchés nocturnes cet été : Argilliers a retenu la date du lundi 12 juillet 2021. Monsieur le Maire demande au conseil quels seront les conseillers présents ce jour-là pour l'organisation, la tenue de la buvette, l'installation matérielle...Christine Cruzier sera le référent local du marché nocturne. Une réunion aura lieu le 9 juin 2021 à Remoulins. Lors de cette réunion, il sera demandé si les visiteurs pourront s'attabler pour se restaurer ; si ce n'est pas possible le marché nocturne n'aura pas lieu. L'APE a été contactée pour tenir la buvette.

Une convention de partenariat définissant les engagements de chacune des parties doit être signée.

Après lecture de la convention par Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'organisation d'un marché nocturne et la signature de la convention.

5) Modification du tarif de la cantine et de l'accueil périscolaire.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la mise en place d'un logiciel de réservation et de paiement en ligne des repas de la cantine et des temps d'accueil périscolaire aura lieu à la rentrée scolaire 2021/2022. Il s'avère qu'il n'est pas possible informatiquement de prendre en compte le système de carte prépayée pour l'accueil. Monsieur le Maire propose d'installer une facturation à la prestation.

Les tarifs de la cantine seront les suivants :

	TRANCHE 1	TRANCHE 2
QUOTIENT FAMILIAL	Inférieur ou égal à 1000	Supérieur à 1000
TARIF repas réservé	3,80 €	3,90 €
TARIF repas non réservé	5,00 €	6,00 €

Les tarifs de l'accueil périscolaire matin et soir seront les suivants :

	TRANCHE 1	TRANCHE 2
QUOTIENT FAMILIAL	Inférieur ou égal à 1000	Supérieur à 1000
TARIF accueil réservé	1,00 €	1,20 €
TARIF accueil non réservé	2,00 €	3,00 €
Dépassement Horaire après 17h45	10,00 €	10,00 €

Un conseiller conteste d'une part le règlement à l'unité car il trouve plus juste le règlement au quart d'heure ou à la demi-heure comme cela se fait actuellement. Monsieur le Maire explique que ce n'est plus possible avec la mise en place du logiciel et l'unité est à un euro quelle que soit la durée de l'accueil. Il conteste d'autre part le fait de payer plus cher si l'accueil n'est pas réservé car il est difficile d'anticiper un retard, une panne de voiture...

Les tarifs de l'accueil cantine pour les enfants ayant un PAI avec un panier repas seront les suivants :

	TRANCHE 1	TRANCHE 2
QUOTIENT FAMILIAL	Inférieur ou égal à 1000	Supérieur à 1000
TARIF accueil avec réservation repas traiteur	0,00 €	0,00 €
TARIF accueil avec panier repas & P.A.I	1,00 €	1,20 €
TARIF accueil avec panier repas & P.A.I sans réservation	2,00 €	3,00 €

Après discussion, le conseil municipal vote à la majorité avec 1 voix contre, les tarifs de la cantine et de l'accueil périscolaire.

6) Modification du règlement intérieur des temps périscolaires.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur des temps périscolaires modifié.

Affaires Communales

- Economie /Finances

A compter du 1^{er} juin 2021 la facturation des loyers des locaux commerciaux et de l'appartement a repris.

- Environnement/ Cadre de Vie/ Urbanisme

Projet Boralex : les études environnementales ont eu lieu. La vie faune doit être protégée et en particulier la fauvette pitchou et la pie-grièche. Une réunion sera programmée fin août pour la présentation de l'étude au conseil municipal.

Travaux : les travaux de la première tranche du SMEG ne sont pas terminés. La facture de la deuxième tranche a été reçue en mairie.

La commune a investi dans l'achat d'une tondeuse autoportée : 3 000 € HT.

Programme national pont consacré aux ponts des petites communes : recensement, évaluation des ouvrages sensibles.

Le Conseil Architecture Urbanisme et Environnement : il encourage les communes et leurs habitants à proposer des zones à végétaliser sur les espaces communaux.

AICO : aides et conseils aux collectivités. Le Conseil municipal en reparlera.

- Culture/ Vie sociale/ Solidarité

Ecole : 23 enfants pour la rentrée 2021/2022. Des familles ont annoncé à la directrice le départ de leurs enfants pour le privé. L'inspectrice de l'éducation nationale a été reçue par Monsieur le maire le 12 mai 2021. Un regroupement pédagogique devra être réfléchi. Le conseil d'école aura lieu le jeudi 8 juin 2021.

Le projet cirque aura lieu du 14 au 18 juin 2021 sous un chapiteau installé sur la place avec une représentation pour les parents d'élèves le vendredi soir.

Fête votive organisée par les Boissettiers : dans l'attente des mesures préfectorales.

Cérémonie de citoyenneté le 12 juin 2021 à 11h30 : le livret citoyen et la carte électorale seront remis aux douze jeunes ayant eu 18 ans en 2020 et 2021.

Intercommunalité

Le CLACOS s'est réuni jeudi 27 mai avec les communes de Sanilhac et Blauzac. Après étude du coût de revient d'un repas en fonction du nombre d'enfants, le projet de cantine est mis en sommeil.

Réunion du SICTOMU le 29 juin à 18 H à La Bruguière.

YEUSERAIE : la police de l'environnement a patrouillé le 25 avril et a verbalisé quad et 4x4 notamment.

Questions diverses

- Le restaurant Le Tracteur a changé de propriétaire.
- L'association Babart déménage en Lozère : dernier retour des œuvres samedi 5 juin 2021.
- Remerciements de la radio Fuze suite à la subvention de la commune (107.5 FM).
- AG de la coopérative de Vers Pont du Gard le 3 juin 2021.
- Tableaux des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021 : assesseurs, horaires, organisation, règles sanitaires. Réception en mairie d'autotests, de gel, hydroalcoolique, de masques.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21H30.